



DELIBERATION N° 2023/17

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 janvier 2023

Convocation du : 10 février 2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 15 février 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 16 février 2023.

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 16 février 2023 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents () : 16

Etaient absents excusés représentés () : 3

Etaient absents excusés non représentés () : 0

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Mme Céline MENQUET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SA**

SEANCE PUBLIQUE DU 15 FÉVRIER 2023

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

ID : 031-213102973-20230215-DB2023_17-DE



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du Conseil municipal du 18 janvier 2023

Pour : 15

Contre : 3

Abstention : 1

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 15 février 2023

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire

**Le Maire
Stéphane CHARPENTIER**

MAIRIE DE LEVIGNAC-SUR-SAVE
37530 Haute-Garonne